

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Maxime Théberge](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0339eae0799f8584fd203673>

Date d'obtention : 2024-09-03 14:53:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto est que je dois suivre la même méthode d'intervention avec les gens qui sont impliqués avec le cas de sextage dans la situation, sauf l'instigateur qui je ne dois pas suivre le protocole de cette intervention. Une autre chose que je retiens de la méthode d'intervention Sexto est que l'intervention avec cette méthode est beaucoup moins complexe que ce que je pensais. Cependant, il est très important de suivre les étapes en ordre afin d'optimiser les effets de la méthode d'intervention Sexto. J'ai aussi appris qu'on n'intervient pas de la même manière avec un élève qui aurait produit ce type de contenu de manière impulsif ou malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avant cette formation, je ne pensais pas que les professionnels dans les écoles secondaires pouvaient confisquer le cellulaire d'un élève qui est en possession de sextos. Il est certain que dans mes futures interventions, si j'ai des grands doutes que cette personne est en possession d'un tel contenu, je vais confisquer le cellulaire de l'élève pour éviter la propagation et aussi pour sécuriser la victime. De plus, grâce à l'aide mémoire et aux grilles standardisées, mes interventions vont être plus uniformes et mieux ordonnées. Il est certain que sans ces grilles, j'aurais oublié d'aller chercher des informations pertinentes à avoir et mes questions auraient peut-être aussi été désorganisées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout d'abord, je vais faire particulièrement attention de ne pas aller hors de mon mandat scolaire lors de mon intervention dans une telle situation. Je vais devoir faire attention pour ne pas dériver vers des informations ou des problématiques qui ne se sont pas déroulées à l'école. Il va être difficile pour moi de ne pas pouvoir aider un(e) étudiant(e) qui pourrait vivre dans un contexte où il ou elle serait un(e) victime. Cependant, je vais devoir lui expliquer mon mandat et rediriger la personne vers la ressource appropriée (police). De plus, je vais faire attention pour ne pas voir les photos ou le contenu de pornographie juvénile même si je ne pense pas que je l'aurais regardé.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

